



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

JEUDI  
**23 NOVEMBRE**  
2023

DOSSIER DE PRESSE

LA PROTECTION JUDICIAIRE  
DE LA JEUNESSE

OUVRE  
SES  
PORTES

DÉCOUVREZ  
l'action éducative  
au cœur de la Justice

# LE SOMMAIRE

Une journée portes ouvertes pour  
découvrir l'action éducative de la  
protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

---

03

Les structures ouvertes  
par département

---

04

Présentation des différentes  
modalités de prise en charge

---

14

Le droit à l'image des mineurs pris  
en charge par la PJJ

---

17

# UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES pour découvrir l'action éducative de la protection judiciaire de la jeunesse

Le ministère de la Justice ouvre les portes des structures de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) le 23 novembre 2023. Une cinquantaine de structures seront ouvertes exceptionnellement dans toute la France. Cet événement invite les acteurs et partenaires de la justice des mineurs, les élus et la presse à découvrir les missions de la PJJ.

La protection judiciaire de la jeunesse propose un programme de découverte et de rencontres avec des professionnels de la PJJ au sein de leur lieu de travail : services de milieu ouvert, d'insertion, et établissements de placement. Au cœur de ces différentes structures, les équipes de la PJJ œuvrent toutes au service d'un même objectif : accompagner et protéger les mineurs dans un cadre judiciaire, lorsqu'ils sont en danger ou lorsqu'ils ont commis une infraction.

Cette journée permettra de faire mieux connaître les différentes actions de la PJJ, notamment son action éducative mais également le large panel de réponses judiciaires dont elle dispose pour sanctionner les actes de délinquance commis par un mineur.

Partenaires, élus locaux, parlementaires, responsables des services de l'État, magistrats, avocats, journalistes, étudiants, candidats et futurs candidats aux concours du ministère de la Justice, sont invités à venir rencontrer la PJJ et les équipes éducatives qui accompagnent les mineurs qu'elle prend en charge au quotidien.



© Dylan Marchal/MJ

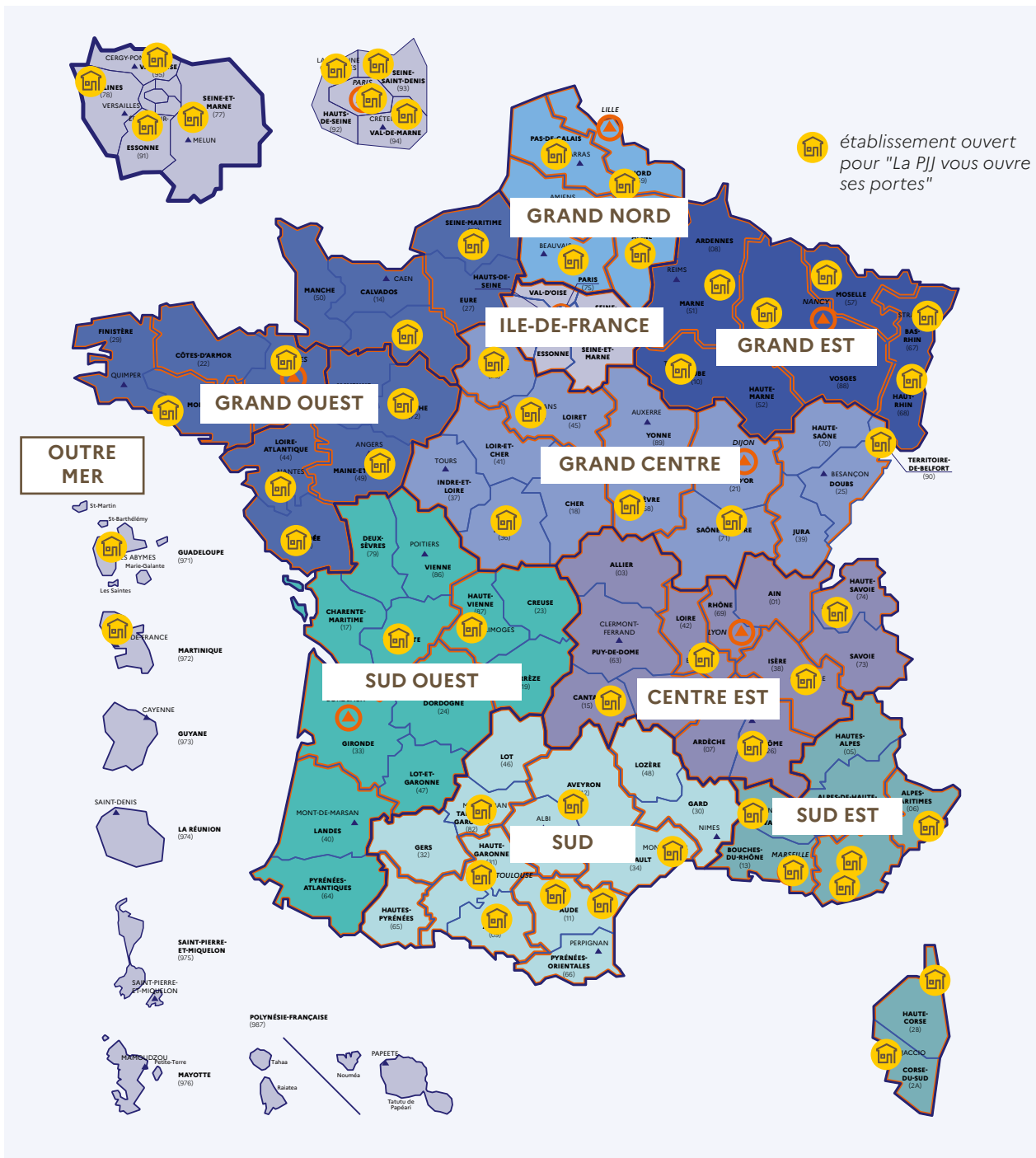
## De nombreux professionnels engagés au service de l'insertion des mineurs confiés à la justice

La PJJ, au quotidien, ce sont des éducateurs, des assistants de service social, des psychologues, des professeurs techniques, des infirmiers, des cuisiniers... qui conçoivent et mettent en œuvre des actions d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, au bénéfice des jeunes et de leur famille.



# LES STRUCTURES OUVERTES PAR DÉPARTEMENT

Retrouvez toutes les structures ouvertes pendant l'opération dans les 9 directions inter-régionales de la protection judiciaire de la jeunesse.



# GRAND OUEST

## Ille-et-Vilaine (35)

### EPEI Rennes

16 square Louis et Maurice de Broglie  
35000 Rennes  
02 99 30 90 90

**Horaires d'ouverture : 14h-17h**

## Orne (61)

### UEMO Alençon

55 boulevard de la République 61000 Alençon  
02 57 87 10 65

**Horaires d'ouverture : 9h-16h**

## Loire-Atlantique (44)

### UEAJ Bouguenais

42 rue de la Flûte Enchantée 44340 Bouguenais  
02 40 32 31 81

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Sarthe (72)

### UEAJ Le Mans

141 - 143 rue Etienne Falconet 72000 Le Mans  
02 43 72 78 20

**Horaires d'ouverture : 14h-16h**

## Maine-et-Loire (49)

### UEHC Les Ponts de Cé

246 Ferdinand Vest 49130 Les Ponts de Cé  
02 41 95 84 06

**Horaires d'ouverture : 9h30-11h30**

## Seine-Maritime (76)

### UEAJ Rouen

23 route de Lyons La Forêt 76000 Rouen  
02 61 10 33 40

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Morbihan (56)

### UEHC Lorient

62 avenue de la Marne 56100 Lorient  
02 56 54 04 04

**Horaires d'ouverture : 9h-12h30**

## Vendée (85)

### UEHC La Roche-sur-Yon

114 rue Auguste Murail  
85000 La Roche-sur-Yon  
02 51 24 24 65

**Horaires d'ouverture : 14h-18h**

## GLOSSAIRE

**UEAJ** : unité éducative d'activités de jour

**UEHC** : unité éducative d'hébergement collectif

**UEHD** : unité éducative d'hébergement diversifié

**UEMO** : unité éducative de milieu ouvert



**Pour toute accréditation, contacter**

Adrien COMBY, chargé de communication

DIRPJJ Grand Ouest

02 99 87 58 38 | [adrien.comby@justice.fr](mailto:adrien.comby@justice.fr)

# GRAND NORD

## Aisne (02)

### UEAJ de l'Aisne

Trois sites ouverts :

- 26 avenue Charles de Gaulle 02000 Laon
- 2 rue de la Chaussée romaine 02100 St-Quentin
- 8 rue de Mayenne 02200 Soissons

03 23 27 74 40

**Horaires d'ouverture : 10h-16h30**

## Oise (60)

### UEMO Creil

32 rue Jules Michelet 60100 Creil

03 44 64 76 66

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Nord (59)

### CEF Cambrai

20 rue Léonce Malécot 59400 Cambrai

03 27 72 43 58

**Horaires d'ouverture : 10h-16h30**

## Pas-de-Calais (62)

### CEF Bruay-la-Buissière

Allée du château 62700 Bruay-la-Buissière

03 21 01 73 60

**Horaires d'ouverture : 10h-17h**

## GLOSSAIRE

CEF : centre éducatif fermé

UEAJ : unité éducative d'activités de jour

UEMO : unité éducative de milieu ouvert



**Pour toute accréditation, contacter**

Marine MIGNOT, chargée de communication

DIRPJJ Grand Nord

03 20 21 83 50 | [marine.mignot@justice.fr](mailto:marine.mignot@justice.fr)



© Dylan Marchal/MJ

# GRAND EST

## Aube (10)

### UEHC Troyes

7 bis, rue Argence 10000 Troyes  
03 25 73 41 97

**Horaires d'ouverture : 9h-17h**

## Bas-Rhin (67)

### EPEI et STEMO Strasbourg

10 rue de l'Auberge de jeunesse  
67200 Strasbourg  
03 88 30 11 77

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Marne (51)

### CEF Sainte-Menehould

32 route de Verdun 51800 Sainte-Menehould  
03 26 60 08 36

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Haut-Rhin (68)

### UEMO Colmar

140 rue du Logelbach 68000 Colmar  
03 89 21 73 50

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Meuse (55)

### UEHC Bar-le-Duc

10, avenue du 94e RI 55000 Bar-le-Duc  
03 29 45 20 66

**Horaires d'ouverture : 10h-13h**

## Moselle (57)

### UEAJ Metz

11 rue des potiers d'Étain 57070 Metz  
03 87 28 52 60

**Horaires d'ouverture : 13h30-18h**

## GLOSSAIRE

**CEF** : centre éducatif fermé

**EPEI** : établissement de placement éducatif et d'insertion

**STEMO** : service territorial éducatif de milieu ouvert

**UEAJ** : unité éducative d'activités de jour

**UEHC** : unité éducative d'hébergement collectif

**UEMO** : unité éducative de milieu ouvert



### Pour toute accréditation, contacter

Jean-Philippe GURECKI / Marine ANTELO  
chargés de communication DIRPJJ Grand Est

03 83 40 01 85

[jean-philippe.gurecki@justice.fr](mailto:jean-philippe.gurecki@justice.fr)

[marine.antelo@justice.fr](mailto:marine.antelo@justice.fr)

# ILE-DE-FRANCE OUTRE-MER

## Paris (75)

### UEMO Chemin Vert

14 rue Froment 75011 Paris  
01 55 28 85 20

**Horaires d'ouverture : 9h30-12h30**

## Seine-Saint-Denis (93)

### UEMO Pantin

38 voie de la Résistance 93500 Pantin  
01 48 45 15 57

**Horaires d'ouverture : 10h-17h**

## Seine-et-Marne (77)

### UEAJ Combs-la-Ville

17 rue Pierre et Marie Curie  
77280 Combs-la-Ville  
01 60 34 21 46

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Val-de-Marne (94)

### UEHC Nogent-sur-Marne

60 bis Grande rue Charles de Gaulle  
94130 Nogent-sur-Marne  
01 48 73 20 34

**Horaires d'ouverture : 10h-14h30**

## Yvelines (78)

### UEMO Mantes-La-Jolie

21 avenue Victor Hugo  
78200 Mantes-La-Jolie  
01 34 77 42 65

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Val d'Oise (95)

### UEHC Villiers-le-Bel

3 rue Thomas Couture 95400 Villiers-le-Bel  
01 39 92 01 68

**Horaires d'ouverture : 9h30-16h**

## Essonne (91)

### UEAJ Savigny-sur-Orge

Rue des Palombes 91600 Savigny-sur-Orge  
01 69 54 24 07

**Horaires d'ouverture : 10h30-16h**

## Guadeloupe (971)

### EPEI du Lamentin

Lieu-dit crâne blachon 97129 Lamentin  
05 90 41 31 01

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Hauts-de-Seine (92)

### UEAJ Levallois Perret

12-14 rue de Lorraine 92300 Levallois Perret  
01 57 64 19 93

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Martinique (972)

### UEMO Atlantique

Tribunal de Fort-de-France  
97200 Fort-de-France  
05 96 39 02 80

**Horaires d'ouverture : 9h30-12h30**

## GLOSSAIRE

**EPEI** : établissement de placement éducatif et d'insertion

**UEAJ** : unité éducative d'activités de jour

**UEHC** : unité éducative d'hébergement collectif

**UEMO** : unité éducative de milieu ouvert



**Pour toute accréditation, contacter**  
Lucie PETTER / Guillaume MACIEJEWSKA  
chargés de communication  
DIRPJJ Ile-de-France Outre-mer  
01 71 28 41 69 | [Lucie.le-galludec@justice.fr](mailto:Lucie.le-galludec@justice.fr)  
01 49 29 28 60 | [guillaume.maciejewska@justice.fr](mailto:guillaume.maciejewska@justice.fr)



# GRAND CENTRE

## Eure-et-Loir (28)

### UEHC Chartres

74 rue des chaises 28000 Chartres  
02 37 24 88 35

**Horaires d'ouverture : 14h-16h30**

## Saône-et-Loire (71)

### UEMO Chalon-sur-Saône

1 avenue Pompidou 71100 Chalon-sur-Saône  
03 45 77 10 61

**Horaires d'ouverture : 9h30-16h30**

## Indre (36)

### UEMO Châteauroux

17 rue Cantrelle 36000 Châteauroux  
02.54.60.29.60

**Horaires d'ouverture : 10h-12h30 / 14h-16h30**

## Territoire de Belfort (90)

### UEAJ Montbéliard Aire Urbaine

10 rue des Nos 90400 Danjoutin  
03 84 22 94 70

**Horaires d'ouverture : 13h45-15h45**

## Loiret (45)

### CEF La Chapelle Saint Mesmin

60 rue de la source  
45380 La Chapelle Saint Mesmin  
02 38 72 60 51

**Horaires d'ouverture : 10h-12h**

## Nièvre (58)

### UEMO, restaurant d'application de l'UEAJ et UEHD-R de Nevers

9 rue du petit Mouesse 58000 Nevers  
03 86 61 80 45

**Horaires d'ouverture : 11h-15h**

## GLOSSAIRE

**CEF** : centre éducatif fermé

**UEAJ** : unité éducative d'activités de jour

**UEHC** : unité éducative d'hébergement collectif

**UEHD-R** : unité éducative d'hébergement diversifié renforcé

**UEMO** : unité éducative de milieu ouvert



### Pour toute accréditation, contacter

Isabelle KLEINHANS / Emma LONGCHAMP  
chargées de communication  
DIRPJJ Grand Centre  
03 45 21 86 26  
isabelle.kleinhans@justice.fr  
emma.longchamp@justice.fr

# SUD OUEST

## Charente (16)

### CEF Angoulême

69 rue de la charité 16000 Angoulême  
05 47 79 82 50

**Horaires d'ouverture : 9h30-12h**

## Haute-Vienne (87)

### UEAJ Limoges

16 impasse du Portefaix 87000 Limoges  
05 55 12 15 60

**Horaires d'ouverture : 13h30-16h30**

## GLOSSAIRE

**CEF** : centre éducatif fermé

**UEAJ** : unité éducative d'activités de jour



**Pour toute accréditation, contacter**  
Nour-Eddine MRANI / Nathalie VIRION  
chargés de communication  
DIRPJJ Sud Ouest | 05 56 79 80 45  
nour-eddine.mrani@justice.fr  
nathalie.virion@justice.fr



© Dylan Marchal/MJ

# CENTRE EST

## Cantal (15)

### **CER St Georges**

Le Vernet 15100 Saint Georges

04 71 48 63 23

**Horaires d'ouverture : 11h-15h**

## Loire (42)

### **UEHC Saint-Etienne**

125 rue des Alliés 42000 Saint-Etienne

04 77 25 95 84

**Horaires d'ouverture : 14h-17h**

## Drôme (26)

### **UEMO Montélimar (inauguration)**

32 ter rue Ducatez 26200 Montélimar

04 75 01 82 16

**Horaires d'ouverture : 11h-16h**

## Haute-Savoie (74)

### **UEMO Annecy**

8 bis rue de Rumilly 74000 Annecy

04 50 45 32 53

**Horaires d'ouverture : 9h30-12h**

### **UEAJ Meythet**

5 impasse des Ecrevisses 74960 Meythet

04 50 08 12 39

**Horaires d'ouverture : 14h-16h30**

## Isère (38)

### **UEHC Corenc**

46 avenue de l'Eygala 38100 Grenoble

04 76 90 35 49

**Attention, l'UEHC sera ouverte le mardi 21 novembre et non le jeudi 23 novembre**

**Horaires d'ouverture : 13h30-16h30**

## GLOSSAIRE

**CER** : centre éducatif renforcé

**UEAJ** : unité éducative d'activités de jour

**UEHC** : unité éducative d'hébergement collectif

**UEMO** : unité éducative de milieu ouvert



**Pour toute accréditation, contacter**

Melissa PAPOT, chargée de communication

DIRPJJ Centre Est

04 72 33 33 87 | [melissa.papot@justice.fr](mailto:melissa.papot@justice.fr)

## Ariège (09)

### UEMO Foix

1er boulevard Alsace-Lorraine  
Résidence Geoffrey 09000 Foix  
05 61 65 31 03

**Horaires d'ouverture : 9h-12h30**

## Haute-Garonne (31)

### UEAJ Toulouse acquisitions scolaires

60 rue Riquet 31000 Toulouse  
05 36 25 52 90

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

## Aude (11)

### CEF Narbonne

Rond-point St Crescent BP122 11100 Narbonne  
04 63 93 31 10

**Horaires d'ouverture : 10h-16h**

### UEMO Carcassonne

46 rue Antoine Marty 11000 Carcassonne  
04 68 11 32 50

**Horaires d'ouverture : 9h-17h**

## Hérault (34)

### UEAJ Montpellier Château d'O

2087 avenue du Père Soulas  
34090 Montpellier  
04 34 22 26 30

**Horaires d'ouverture : 9h30-16h30**

## Tarn-et-Garonne (82)

### UEAJ Haute-Occitanie

70 impasse de Varsovie  
immeuble le Goéland 82000 Montauban  
05 36 25 51 08

**Horaires d'ouverture : 9h-17h**

## Aveyron (12)

### LVA l'entre deux

La Guiraudie 12170 Lédergues  
09 84 44 83 48

**Horaires d'ouverture : 10h-17h**

## GLOSSAIRE

**CEF** : centre éducatif fermé

**LVA** : lieu de vie et d'accueil

**UEAJ** : unité éducative d'activités de jour

**UEMO** : unité éducative de milieu ouvert



**Pour toute accréditation, contacter**

Marie-Laure DANIEL / Hélène SADOT  
chargées de communication DIRPJJ Sud

05 61 00 79 00

marie-laure.daniel@justice.fr

helene.sadot@justice.fr



# SUD EST

## Alpes-Maritimes (06)

### UEAJ Nice

10 rue des Lilas 06000 Nice

**Horaires d'ouverture : 10h-16h30**

## Vaucluse (84)

### UEMO Avignon

6 passage de l'Oratoire 84000 Avignon

04 90 82 09 49

**Horaires d'ouverture : 10h-15h**

## Bouches-du-Rhône (13)

### STEI Marseille

Plusieurs UEAJ ouvertes, dont la classe passerelle et l'école d'application  
7 impasse Sylvestre 13381 Marseille cedex  
04 96 13 10 05

04 91 66 94 13 (école d'application)

**Horaires d'ouverture : 10h-16h30**

## Basse-Corse (2A)

### UEMO Ajaccio

4 bd Roi Jérôme 1<sup>er</sup> étage 20000 Ajaccio

04 95 22 98 00

**Horaires d'ouverture : 14h-16h30**

## Var (83)

### CEF Brignoles

Chemin de la fenouillette - Route des Vins  
83170 Brignoles  
04 94 72 49 01

**Horaires d'ouverture : 11h-15h**

### UEAJ Toulon

124 boulevard de la Roseraie 83200 Toulon  
04 94 91 29 13

**Horaires d'ouverture : 11h-15h**

## Haute-Corse (2B)

### UEMO Bastia

9 avenue Jean ZUCCARELLI 20200 Bastia  
04 95 34 84 60

**Horaires d'ouverture : 14h-16h30**

## GLOSSAIRE

CEF : centre éducatif fermé

STEI : service territorial éducatif et d'insertion

UEAJ : unité éducative d'activités de jour

UEMO : unité éducative de milieu ouvert



**Pour toute accréditation, contacter**

Naïs BAZIZ, chargée de communication

DIRPJJ Sud Est

06 22 63 28 76 | [nais.baziz@justice.fr](mailto:nais.baziz@justice.fr)

# PRÉSENTATION

## des différentes modalités de prise en charge

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est une direction du ministère de la Justice qui a pour cœur de mission l'action éducative dans le cadre pénal. Il s'agit d'éduquer, de protéger et d'insérer les mineurs confrontés à la justice, dans un objectif de lutte efficace contre la récidive.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de mieux appréhender leurs difficultés et de s'insérer dans la société.

L'objectif est de donner l'occasion à ces jeunes, dont certains sont en rupture familiale, sociale et scolaire, d'éprouver qu'un cadre strict peut être une protection et un marchepied vers un futur meilleur. Cela implique de s'adapter aux besoins de ces adolescents, à leurs capacités, de nourrir leur curiosité et de les aider à acquérir de nouvelles compétences.

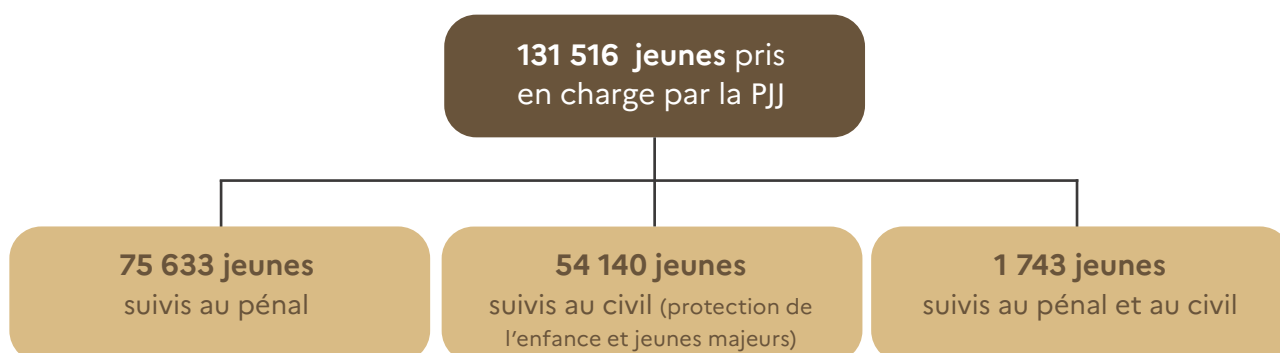
La PJJ se mobilise avec l'ensemble des acteurs de la justice des mineurs et de nombreux partenaires dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, de la culture, du sport et

de la santé, pour apporter une réponse individualisée à chaque mineur confié.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants de service social, psychologues, professeurs techniques, etc.), des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes.

Il existe un panel étendu de réponses judiciaires, proportionnelles à la gravité des actes de délinquance commis, et adaptées à la personnalité du mineur.

Un même jeune peut faire l'objet de différentes mesures éducatives ou sanctions pénales adaptées à son profil, son parcours et ses besoins. Au fil de sa prise en charge par la PJJ, le jeune reste suivi par un seul et même éducateur de milieu ouvert, « fil rouge » de son parcours.



Données 2022

Afin de favoriser une prise en charge adaptée aux besoins et aux évolutions d'adolescents souvent en grande difficulté, la PJJ dispose d'une large palette de solutions dont le déploiement est assuré grâce à la complémentarité des structures éducatives. La PJJ pilote et coordonne des services de milieu ouvert et d'insertion mais aussi des dispositifs diversifiés de placement.

## SUIVI EN MILIEU OUVERT

**La majorité des mesures s'exercent en milieu ouvert (54%). Les professionnels de la PJJ agissent dans le milieu de vie habituel des jeunes et des familles.**

**Les services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO) :** ils assurent l'accueil et l'information des mineurs et des familles, apportent une aide à la décision au magistrat et mettent en œuvre les prescriptions de l'autorité judiciaire. Les éducateurs interviennent à partir du lieu de vie du mineur. Ils comprennent notamment **les unités éducatives de milieu ouvert (UEMO).**

**Les services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI) :** ils offrent une prise en charge permanente autour d'activités de jour mises en œuvre par **des unités éducatives d'activités de jour (UEAJ).** Ces dernières organisent les activités scolaires, professionnelles, culturelles et sportives adaptées aux mineurs.

Les restaurants d'application de la PJJ y sont rattachés. C'est notamment grâce à ce dispositif que certains jeunes s'orientent vers des CAP ou des bac pro hôtellerie-restauration.

*Retrouvez le guide gourmand des restaurants et foodtrucks de la PJJ en cliquant sur [ce lien](#).*

## LE PLACEMENT JUDICIAIRE

**Une part minoritaire (4%) des mesures confiées à la PJJ relève du placement dans ses différents types d'établissements :**

**Les établissements de placement éducatif (EPE) :** l'établissement de placement éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse comprend deux unités ou plus :

- **Une unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) :** communément appelée « foyer », elle accueille les mineurs sous mandat judiciaire, y compris en urgence. Elle a une capacité de 12 places pour des jeunes âgés de 13 à 18 ans.

- **Une unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD) :** qui regroupe un éventail de prises en charge tels que l'hébergement en foyers de jeunes travailleurs, en résidence sociale, en famille d'accueil ou en logement autonome.

**Le centre éducatif renforcé (CER) :** ce mode de prise en charge est communément désigné « séjour de rupture ». Ces petites unités d'hébergement collectif ont pour vocation d'accueillir un groupe de 8 adolescents au maximum dans le cadre de sessions de 3 à 6 mois. Elles permettent aux jeunes de prendre de la distance avec leurs habitudes de vie et de préparer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle par le biais d'activités intensives.

**Le centre éducatif fermé (CEF) :** il s'agit d'un dispositif de placement particulièrement contenant, pensé comme une alternative à l'incarcération pour les mineurs les plus ancrés dans la délinquance. Le CEF accueille 12 mineurs maximum, âgés de 13 à 18 ans, ayant commis des délits ou des crimes, multirécidivistes, pour une durée de 6 mois renouvelables une fois. Les mineurs bénéficient d'un accompagnement éducatif et médico-psychologique renforcé et adapté à leur personnalité.

**Une minorité de jeunes sont placés en détention (0,8% de la population carcérale).** Ces jeunes détenus font l'objet d'un suivi éducatif par le service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (SEPM) ou par un service de milieu ouvert s'ils sont incarcérés dans le quartier mineur d'une maison d'arrêt.

## MESURES D'INVESTIGATION

**Enfin, 42% des mesures sont des mesures d'investigation.** Grâce à ces évaluations sur l'environnement du jeune et de sa famille, au pénal comme au civil, les professionnels de la PJJ apportent une aide à la décision du magistrat. La prise en charge des jeunes est individualisée.



© Jeanne Accorsini/MJ

### La PJJ organise également des grands événements nationaux

La PJJ accorde une importance particulière à la mobilisation des professionnels et des jeunes sous mandat judiciaire par des activités collectives et fédératrices. Elle porte aujourd'hui plusieurs manifestations nationales annuelles autour du sport, de la culture ou de la gastronomie, qui ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, le dépassement de soi, le respect de soi et des autres, notions essentielles et indispensables à la construction de l'individu et du citoyen.

Rendez-vous sur [le site du ministère de la Justice](#) pour en savoir plus.

## L'actualité de la justice pénale des mineurs

La justice pénale des mineurs a fait l'objet d'une réforme historique il y a deux ans. Le code de la justice pénale des mineurs est entré en vigueur le 30 septembre 2021, en remplacement de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Cette réforme permet une plus grande réactivité de la justice pour une réponse plus lisible et efficace, et une action éducative plus cohérente au bénéfice des mineurs, de leur famille et au profit des victimes et de la société.

Elle introduit notamment une césure du procès pénal, avec désormais deux audiences : une audience sur la culpabilité du mineur et une audience sur la sanction.

Une période de mise à l'épreuve éducative a lieu entre les deux audiences. Elle permet aux professionnels de la PJJ d'accompagner les jeunes vers la compréhension des conséquences de leur acte, de permettre sa réparation et de les orienter vers une insertion durable.

**Les délais de jugement des mineurs ont été divisés par deux entre 2019 et juin 2023.**

**Les victimes sont prises en compte et indemnisées plus rapidement.** Elles sont davantage présentes en audience et une augmentation du nombre de constitutions de partie civile est constatée. Ce progrès nourrit également le travail éducatif mené par les professionnels de la PJJ avec le mineur et sa famille sur les impacts causés.

Rendez-vous sur [le site du ministère de la Justice](#) pour en savoir plus.



© Dylan Marchal/MJ



# DROIT À L'IMAGE

## des mineurs pris en charge par la PJJ

Vous êtes journaliste et vous participez à l'opération ?

Vous prévoyez de poster des publications sur les réseaux sociaux ?

Des règles importantes relatives au droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse sont à respecter.

La législation prévoit une protection totale de l'identité du mineur afin de laisser à celui-ci toutes les chances de réinsertion.

En vertu des articles L.13-3 et L.513-4 du code de la justice pénale des mineurs et de l'article 39 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, l'anonymat requis est général (image, nom et prénom, voix, lieu d'habitation, actes commis, famille proche le cas échéant...).

Il est donc interdit de diffuser, de quelque manière que ce soit, des informations relatives à l'identité ou permettant l'identification d'un mineur placé sous main de justice.

Il est impératif de recueillir les autorisations écrites des deux titulaires de l'autorité parentale, et du mineur lui-même, nonobstant les règles ci-dessus énoncées.

En d'autres termes, il est impératif de disposer des autorisations, même si l'anonymat a été respecté par les journalistes.

Les journalistes devront flouter, modifier les prénoms des jeunes interviewés, photographiés et filmés, et modifier leurs voix.

### ATTENTION

**Il est strictement interdit de filmer / photographier / enregistrer / interviewer les mineurs dont les autorisations des titulaires de l'autorité parentale n'ont pas pu être recueillies.**

Les journalistes pourront être orientés sur place vers les mineurs disposant des autorisations nécessaires.

## CONTACTS PRESSE

### BUREAU DE PRESSE ET VEILLE MÉDIAS

[presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)  
01 44 77 65 54

### CABINET DU GARDE DES SCEAUX

[secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
01 44 77 63 15



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*